

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 17

Procurations : 2

Convocation : 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. BERNARD Alain, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTE Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvien, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Monsieur LLENSE Gérard donne procuration à M. BERNARD Alain.
Mme PAJOT Christine donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

France PROFFIT a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION PROCES VERBAL DU 4 AVRIL 2024
- RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE
- BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°1
- TRAVAUX RESEAUX HUMIDES – MARCHÉ PUBLIC ET DEMANDE DE SUBVENTION
- PROJET ANTENNE RELAIS TELEPHONIE
- FONCIER – ACQUISITION PARCELLE
- RESERVE INTERCOMMUNALE DE SECURITE CIVILE – CREATION
- SIVOM CANTON DE MILLAS - DISSOLUTION
- AFFAIRES DIVERSES

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 4 AVRIL 2024

Monsieur le Maire propose de voter l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024.

RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE

Par délibération du 29 septembre 2020, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans des domaines bien précis.

Objet	Structure	Montant €	Date de décision
Système alarme ateliers techniques Extension	LENS INFORMATIQUE	592,52 € HT 711,02 € TTC	11/03/2024
Matériel ateliers technique	MOLINER	668,20 € HT 801,84 € TTC	12/03/2024
Terrassement Chemin de Calce	CORNEILLA CONSTRUCTIONS	1 200,00 € HT 1 440,00 € TTC	13/03/2024
Terrassement Clos de Godail	CORNEILLA CONSTRUCTIONS	4 650,00 € HT 5 580,00 € TTC	05/04/2024
Escaliers église	ROC ET BOIS	1 647,18 € HT 1 976,62 € TTC	19/03/2024
Camion Nissan	MIDI LOCATION	29 000,00 € HT 34 800,00 € TTC	22/03/2024
Mobilier urbain Barrières accidentées	MOLINER	2 593,90 € 3 112,68 € TTC	08/04/2024
Elagage cyprès Château d'eau	LES ARTS DE TAILLE	2 100,00 € HT	16/04/2024
Mission complémentaire Plan Local d'Urbanisme	ARCHI CONCEPT	7 600,00 € HT 9 120,00 € TTC	22/04/2024
Etanchéité toit terrasse Ancienne cave coopérative	PLUDO ETANCHEITE	2 133,40 € HT 2 560,08 € TTC	22/04/2024
Terrassement branchement eau potable et eaux usées Chemin d'Estagel	CORNEILLA CONSTRUCTIONS	1 290,00 € HT 1 548,00 € TTC	02/05/2024
Terrassement parking Ancienne cave coopérative	CORNEILLA CONSTRUCTIONS	1 860,00 € HT 2 232,00 € TTC	07/05/2024
Travaux de maçonnerie Ancienne cave coopérative	CORNEILLA CONSTRUCTIONS	3 500,00 € HT 4 200,00 € TTC	07/05/2024

BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le budget principal afin d'alimenter le compte 1068 comme voté lors de la séance du 4 avril 2024 et d'équilibrer en conséquence la section d'investissement.

Investissement	
Recettes	
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	46 525,56 €
Dépenses	
2111 - Terrains nus	21 525,56 €
231 – 916 – Immobilisation corporelles en cours	25 000,00 €
TOTAL	0,00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative N°1 présentée ci-dessus sur le budget principal communal 2024.

TRAVAUX RESEAUX HUMIDES – MARCHE PUBLIC ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, rappelle que des schémas directeurs de l'assainissement et de l'eau potable sont en cours de réalisation afin d'identifier les travaux à réaliser pour améliorer le rendement et agir en faveur d'économie d'eau potable.

A cet effet, il est proposé d'intervenir sur la rue du Vent, l'impasse du 11 novembre et assurer l'étanchéité des regards de la commune pour un montant total estimé à 288 205,72 € HT soit 345 786,86 € TTC détaillé comme suit :

- Assainissement rue du Vent et impasse du 11 novembre : remplacement de la canalisation existante pour une canalisation en fonte sous chaussée avec

branchements, chaussée, revêtement voirie, plan de récolement et frais d'études pour un coût estimé de 205 435,72 € HT soit 246 462,86 € TTC ;

- Eau potable rue du Vent : remplacement et pose d'une nouvelle canalisation sous chaussée avec branchements y compris ceux pour poteaux incendie, chaussée, revêtement voirie, plan de récolement et frais d'études pour un montant estimé à 66 050,00 € HT soit 79 260,00 € TTC ;
- Etanchéité des regards de la commune : 16 720,00 € HT soit 20 064,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de réaliser un marché public de travaux et d'effectuer des demandes de subvention pour un montant aussi élevé que possible auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'accepter le projet de travaux de réfection des réseaux humides (assainissement et eau potable) comme détaillé ci-dessus pour un montant estimé à 288 205,72 € HT soit 345 786,86 € TTC ;
- De réaliser un marché de travaux pour cette opération ;
- Autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès des différents partenaires ;
- De réaliser les travaux conformément à la charte qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement du Languedoc Roussillon ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Guy LAFFORGUE : il y a des fuites importantes ?

René LAVILLE : oui et surtout des canalisations d'eau potable à changer (plomb). L'assainissement est également important car il est important de soulager un point de relevage.

Il est important de réaliser ces travaux avant la fin de l'année 2024 afin de bénéficier d'un maximum de subventions, il est prévu de débiter le chantier en juillet 2024.

PROJET ANTENNE RELAIS TELEPHONIE

Monsieur le Maire informe que la société SFR a démarché la commune pour l'installation d'une antenne-relais de téléphonie mobile sur le territoire communal sous la forme d'une location de l'espace occupé. Un projet de convention est présenté ainsi que le lieu d'implantation : à côté de la station d'épuration.

Guy LAFFORGUE : précise qu'il y a un sous-traitant de mentionné HIVORY et que l'article 12 de la convention précise que « Il est d'ores et déjà convenu que SFR pourra céder la présente convention à la société HIVORY SAS ». On ne connaît pas du tout cette société et en cas de litiges, que se passe-t-il ?

René LAVILLE : je vais me renseigner et envoyer la convention au cabinet d'avocats pour analyse.

Dans cette attente, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter le sujet à une prochaine séance.

FONCIER – ACQUISITION PARCELLE

Monsieur le Maire informe que la commune souhaite acquérir la parcelle C 356 (ancienne parcelle cadastrée C 2951 divisée en quatre parties) d'une superficie de 4 441 m² située au lieu-dit Las Ortes avec pour projet de réaliser un terrain de tennis ainsi qu'un padel.

Cette acquisition s'effectuera par acte notarié chez Maître Nancy ROSAS, 2 rue, Victor Hugo, 66130 Ille sur Tet, pour un montant de 17 764,00 €.

Après en avoir délibéré à, l'unanimité des membres présents et représenté, le Conseil municipal décide :

- De faire l'acquisition de la parcelle C 356 (ancienne parcelle cadastrée C 2951 divisée en quatre parties) dans les conditions détaillées ci-dessus ;
- Mandate Monsieur le Maire à signer l'acte notarié dont les frais seront à la charge de l'acquéreur ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.

RESERVE INTERCOMMUNALE DE SECURITE CIVILE - CREATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L 724-1 à L 724-13 relatifs aux réservistes communaux,

Vu le décret n°2017-930 du 9 mai 2017 relatif à la réserve civique,

Considérant la nécessité de garantir à la commune tous les moyens d'action possible en situation de crise,

Considérant la nécessité d'accompagner et de renforcer la dynamique et l'implication citoyenne sur les territoires de Millas, Montner et Corneilla la Rivière,

Vu la délibération du 15 février 2024 portant création d'une réserve communale de sécurité civile,

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°005-2024 du 15 février 2024 prise en faveur de la création d'une réserve communale de sécurité civile et informe que les communes de Millas et de Montner ont effectué la même démarche.

Afin de mutualiser les moyens techniques et humains, il est proposé de créer une réserve intercommunale de sécurité civile pour protéger le territoire des trois communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer une réserve intercommunale de sécurité civile avec les communes de Millas et Montner,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

SIVOM CANTON DE MILLAS - DISSOLUTION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5212-33, L5211-25-1 et L5211-26 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 1976 portant création du SIVOM de Millas et les arrêtés modificatifs ultérieurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du SIVOM ;

Vu la délibération du dernier conseil syndical du 19 février 2024 décidant la dissolution du SIVOM ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré accepte les conditions de liquidation du syndicat, telles que précisées en annexe à la présente délibération et sollicite auprès de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, l'arrêté de dissolution du SIVOM du Canton de Millas.

AFFAIRES DIVERSES

Elections européennes : le 9 juin 2024 et les bureaux de vote sont déplacés salle d'Honneur, bureau 1 et et salle des Fêtes, bureau 2.

Incendie salle Força Real : la boîte de dérivation des panneaux photovoltaïques a pris feu et l'isolation réalisée en paille s'est consumée. 50 mètres carrés ont été détruits sur le toit ainsi que l'isolation et également des plaques de sous-plafond.

La déclaration à l'assurance a été réalisée et les associations contactées pour ré organiser les manifestations. La commune est en attente de l'assurance pour réaliser les expertises, estimer les travaux, réaliser un marché public si nécessaire, faire les travaux et passer les commissions de sécurité pour ouvrir à nouveau au public.

Réunion le 30 mai 2024 à Prades avec Monsieur le sous-préfet : les sujets évoqués seront le PLU, la station d'épuration et le transfert intercommunal.

Transfert intercommunal : la Communauté Urbaine Perpignan Métropole Méditerranée, PMM, propose le sujet du transfert intercommunal de Corneilla la Rivière le 24 juin 2024 et présentation de la commune le 14 juin 2024.

Une rencontre a également eu lieu avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes Roussillon Conflent pour échanger sur l'organisation des services notamment de la restauration et enfance jeunesse afin de mettre en place les équipes dès septembre 2024.

Plan Local d'Urbanisme : l'enquête publique se déroule du 13 mai au 14 juin 2024.

Guy LAFFORGUE : rappelle la question du radon, gaz naturel radioactif.

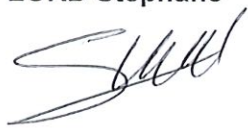
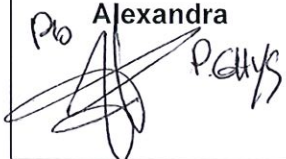
René LAVILLE : les recommandations sont prises en compte et notamment l'aération des bâtiments publics.

Guy LAFFORGUE : dans un premier temps, il est important de mesurer la teneur du gaz et d'agir en conséquence.

René LAVILLE : on achètera de quoi mesurer et vous assure que les classes à l'école sont aérées tous les jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h27.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

LAVILLE René 	BATAILLE Anne 	LORD Stéphane 	PROFFIT France 
MARIN Philippe 	GHYS Patricia 	BALANGER Jean-François 	REDO Fabienne 
TORRENT Xavier 	LIMOUZI MICHEU Angélique 	CLOTTES Gilles 	SOLA Sylvie 
VILA-ABARCA Alexandra  P. Ghys	BARRERA Roland 	LAFFORGUE Guy 	PAJOT Christine 
LLENSE Gérard	CAMPOY Marina 	BERNARD Alain 